



TARIFS MODULES*
 Accueils de loisirs périscolaires
Communauté de communes de l'Outre Forêt
 Année scolaire 2024-2025

UNE MAJORATION DE 20 % EST APPLIQUEE SUR L'ENSEMBLE DES TARIFS POUR LES ENFANTS N'HABITANT PAS LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE L'OUTRE-FORET.

*En fonction du quotient familial

LE TARIF PLAFOND EST APPLIQUE POUR LES FAMILLES NON ALLOCATAIRES CAF OU MSA**

QF Plancher: 200
 QF Plafond: 2700

Modulation des tarifs entre les quotients familiaux allant de 200 à 2700

Bases mensuelles / tarif annuel	ENFANTS HABITANT LA COMCOM DE L'OUTRE-FORET								HORS COMCOM	
	4 J / SEM		3 J / SEM		2 J / SEM		1 J / SEM		Selon formule	
	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Matins (1/2 heure)	29,50 €	50,20 €	22,10 €	37,70 €	16,20 €	27,60 €	8,50 €	14,40 €	+ 20 % sur la formule choisie.	
Midi seul	129,60 €	220,30 €	97,20 €	165,20 €	71,30 €	121,20 €	37,30 €	63,30 €		
Soir seul	64,10 €	109,00 €	48,10 €	81,80 €	35,30 €	60,00 €	18,40 €	31,30 €		
Midi + Soir	184,00 €	312,80 €	138,00 €	234,60 €	101,20 €	172,00 €	52,90 €	89,90 €		
Midi + Soir + Mercredis (journée)	235,10 €	399,70 €								
Mercredis récréatifs	Mini				Maxi				Mini	Maxi
Mercredis mensuels journée (8h-18h)	53,80 €				91,50 €				64,60 €	109,80 €
Accueil ponctuel	Mini				Maxi				Mini	Maxi
Mercredi 1/2 journée avec repas	13,90 €				23,60 €				16,70 €	28,30 €
Mecredi 1/2 journée sans repas	9,10 €				15,50 €				10,90 €	18,60 €
Mercredi journée avec repas (à l'unité)	18,20 €				30,90 €				21,80 €	37,10 €
Matin seul (à l'unité)	3,00 €				5,10 €				3,60 €	6,10 €
Midi seul (à l'unité)	12,00 €				20,40 €				14,40 €	24,50 €
Soir seul (à l'unité)	6,10 €				10,40 €				7,30 €	12,50 €
Midi + soir (à l'unité)	17,20 €				29,20 €				20,60 €	35,00 €
Vacances scolaires	Mini				Maxi				Mini	Maxi
Semaine de 4 jours (si jour férié)	57,20 €				97,20 €				68,60 €	116,60 €
Semaine de 5 jours	71,50 €				121,60 €				85,80 €	145,90 €

Une réduction s'applique pour les fratries:
 - 5 % à partir du 2ème enfant
 - 10% à partir du 3ème enfant
 -15% à partir du 4ème enfant

Les tarifs affichés sont des tarifs subventionnés par la Communauté de Commune et par la CAF
 ** Justificatif exigé

Sous réserve de validation par le Conseil Communautaire.

date :

Visa de la collectivité

Le Président,
 Paul HEINTZ



Laurent BECK
 Directeur Général de l'ALEF